

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20250002

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Finances

Secrétaire de séance : Joaquina WEINBERG

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SIX FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 24, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 30/01/2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL (1), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Gérald TRAPY	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Josie BAYLE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Fabien RUET
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Marion SOK CHAMBERON	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Jacqueline SIMONNET, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 8 « Cession d'un immeuble dénommé hangars Lefevre situé rue Pastor – rue Molière à la SCCV Quai des Artistes ».

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AVANCES 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

VU la délibération n°D20240111\_B du 19 décembre 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2025 ;

VU les demandes écrites présentées par les associations : Bergerac Périgord Football Club, Cercle d'Escrime les Cadets, COS de la Ville de BERGERAC association ART-TAK, association Jazz Pourpre et association Bulle dessinée en vue d'obtenir une avance sur subvention ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des associations, une avance sur les subventions à percevoir en 2025 est proposée comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ EN 2024	AVANCE DEMANDÉE	AVANCE PROPOSÉE
BERGERAC PÉRIGORD FOOTBALL	72 000€	30 000€	21 600€
CERCLE ESCRIME LES CADETS	17 000€	5 000€	5 000€
COS VILLE DE BERGERAC	105 487€	20 000€	20 000€
ART-TAK	6 500€	3 500€	3 500€
JAZZ POURPRE	10 000€	5 000€	5 000€
BULLE DESSINEE	0	2 000€	2 000€
<b>TOTAL</b>	<b>210 987€</b>	<b>65 500€</b>	<b>57 100€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VERSER** les avances sur subventions aux associations telles que portées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ EN 2024	AVANCE DEMANDÉE	AVANCE PROPOSÉE
BERGERAC PÉRIGORD FOOTBALL	72 000€	30 000€	21 600€
CERCLE ESCRIME LES CADETS	17 000€	5 000€	5 000€
COS VILLE DE BERGERAC	105 487€	20 000€	20 000€
ART-TAK	6 500€	3 500€	3 500€
JAZZ POURPRE	10 000€	5 000€	5 000€
BULLE DESSINEE	0	2 000€	2 000€
<b>TOTAL</b>	<b>210 987€</b>	<b>65 500€</b>	<b>57 100€</b>

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont imputés au chapitre 65, compte 65748 du Budget Primitif 2025 de la Ville.


Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY (pouvoir), Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/02/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 FEV. 2025  
et de l'affichage en date du 11 FEV. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Joaquina WEINBERG



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

